



Tarif non conforme à la proposition

Par **sayangbebe**, le **11/03/2009 à 12:20**

Notre société a signé un Bulletin de souscription pour un abonnement téléphonie et communication (dégroupage totale) avec un operateur en novembre 2008 basé sur une proposition tarifaire écrit à la main du commercial.rnrnLe service a été commencé en janvier 2009 et on a reçu la 1ere facture en mi-février. Les tarifs dans la facture n'est pas conforme à la proposition. On a appelé le service client et il m'a dit que les tarifs n'ont pas écrit dans le bulletin de souscription et donc il suit le tarif de base de la société. On a essayé de contacter le commercial par e-mail et sur son portable pour une clarification mais il ne répond jamais. On a demandé au service client pour le nom de Directeur Commercial et il m'a dit qu'il ne peut pas transmettre cette information.rnrnNotre question : Est-ce que une proposition écrit à la main est legale? Comment on peut faire pour avoir les tarifs proposés?rnrnMerci